

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 22 SEPTEMBRE 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-259

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, à dix-neuf
Présents :	55	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	8	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Votants :	67	septembre 2026, sous la Présidence de Monsieur Philippe
		DELORT.

Présents :

M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, MME Caroline FREGEAC, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Yannick SALAT, M. Raymond SALVAN, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. David VITAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Olivier ERARD, M. Éric GOMESSE, M. Axel JOURQUIN, M. Daniel MIRAL, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Christophe VIDAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Corinne AMAT donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Michel BROUSSE
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Béatrice MALBO
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Jean-Noël GILIBERT donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Florie PAROU donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **29 SEP. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **29 SEP. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260922-DELIB2026-259-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : AIDE AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SCOLAIRES - APPROBATION DU DISPOSITIF POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2026-2029 - REVALORISATION DU SOUTIEN FINANCIER

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS

Vu la délibération n°2023-165 du Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 3 juillet 2023, approuvant le renouvellement du dispositif d'aide au transport pour les activités scolaires jusqu'à l'année scolaire 2025/2026 ;

Considérant tout l'intérêt de poursuivre ce dispositif au bénéfice des écoles de Saint-Flour Communauté concernant l'accès aux activités scolaires (sportives, culturelles et environnementales) pour faciliter la réalisation de projets pédagogiques ;

Considérant l'élargissement des critères d'éligibilité de la rubrique « Environnement » aux sorties et animations portant sur la thématique « Alimentation – Santé » ;

Considérant l'évolution des frais de transport liés à une augmentation du coût des énergies ;

Considérant l'absence de revalorisation du montant de l'aide communautaire depuis 2011 ;

Considérant que ces éléments supposent une revalorisation de l'aide de 50% ;

Précisant que le soutien financier de ce dispositif représentera au maximum pour les 3 prochaines années scolaires, un montant maximum 34 560 € dont le détail figure dans le tableau annexé à la délibération (Annexe 3) ;

Considérant que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif des années 2027, 2028 et 2029 ;

Vu l'avis favorable des bureaux communautaires de Saint-Flour Communauté en date du 17 août et du 14 septembre 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE la reconduction du dispositif d'aide au transport en faveur des activités scolaires pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 ;

APPROUVE l'élargissement des critères d'éligibilité de la rubrique « Environnement » aux sorties et animations portant sur la thématique de « Alimentation – Santé » ;

APPROUVE la revalorisation de 50% du montant de l'aide au transport à compter de l'année scolaire 2026/2027 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2027, 2028 et 2029 ;

APPROUVE les modalités d'attribution de cette aide telles qu'elles sont définies dans le règlement du dispositif, annexé à la délibération.

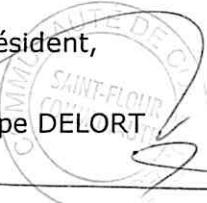
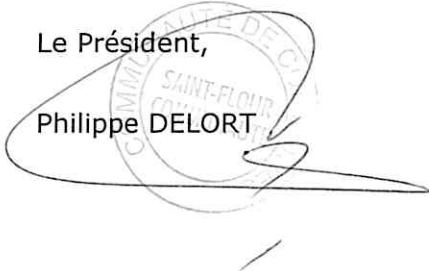
POUR : 67 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260922-DELIB2026-259-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG



**Aide au transport
dans le cadre des activités scolaires
des établissements du 1^{er} degré
de Saint-Flour Communauté**

**Dossier de demande de subvention
Année scolaire 2026/2027**

Préambule

Le coût du transport est le plus souvent un frein à l'organisation d'une activité, culturelle, sportive ou environnementale, durant le temps scolaire. A ce titre, les groupes scolaires sollicitent de plus en plus les collectivités pour les aider à la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Aussi, par délibération du 22 septembre 2026, les élus de Saint-Flour Communauté ont décidé de poursuivre le soutien financier aux établissements du 1^{er} degré de Saint-Flour Communauté pour l'organisation de transports dans le cadre des activités scolaires **organisées sur son territoire.**

Ainsi, la mise en place de ce dispositif répond à un triple objectif :

- **Donner les moyens**, à ses communes membres ou aux Associations de Parents d'Elèves de son territoire qui supportent les frais de déplacement et de transport des groupes scolaires du 1^{er} degré, afin que ces derniers parviennent à la **concrétisation de leur programmation pédagogique** sur la base de **conditions financières attractives et incitatives** ;
- **S'investir pour le jeune public** durant le temps scolaire, et ainsi lui **faciliter**, d'une part, **l'accès à la culture et aux pratiques sportives**, et d'autre part, **les sensibiliser à l'environnement et au développement durable** ;
- **Renforcer la fréquentation des animations proposées dans le cadre communautaire et de promouvoir l'utilisation des équipements communautaires** et de celles et ceux existants sur l'ensemble du territoire intercommunal (liste non exhaustive en annexe 2)

Par ailleurs, cette mesure d'aide s'inscrit dans **une démarche plus globale de développement des services à la personne** au titre de la **mobilité**. Plusieurs services sont mis en place, à ce titre :

- Gestion de Proximité des Transports Scolaires ;
- Services de transport à la Demande (Mouv'Pass) ;
- Transport collectif avec le service urbain de la ville de Saint-Flour pour la desserte des zones d'activités commerciales et industrielles d'intérêt communautaire (Floribus).

Le projet et les bénéficiaires

Saint-Flour Communauté souhaite contribuer activement à faire vivre le projet pédagogique des établissements scolaires de 1^{er} degré de son territoire (ou accueillant des élèves de son territoire conformément à la carte de sectorisation), et ce dans l'intérêt des enfants. Pour cela, elle met en place un dispositif d'aide au transport pour les activités scolaires, dans les domaines de la culture, du sport et de l'environnement.

Sont bénéficiaires ses communes membres ou les Associations supportant les frais de déplacements des établissements scolaires de 1^{er} degré de son territoire qui retourneront le dossier de demande de subvention.

Dans le cadre de son enveloppe budgétaire annuelle, Saint-Flour Communauté, identifiera les sorties scolaires bénéficiaires d'un soutien financier en respect du dispositif détaillé ci-après.

Les modalités du dispositif

1. Dispositions générales

Le dispositif permettra le soutien financier, par tranche de 3 classes, de :

⇒ 2 sorties culturelles :

- 120 € par sortie effectuée sur le territoire intercommunal, pour tous les établissements du 1^{er} degré,

⇒ 4 sorties sportives :

- 75 € par sortie effectuée sur le territoire intercommunal par les établissements du 1^{er} degré sis sur la commune de Saint-Flour,
- 120 € par sortie effectuée sur le territoire intercommunal pour les autres établissements du 1^{er} degré.

⇒ 2 sorties environnementales :

- 120 € par sortie effectuée sur le territoire intercommunal, pour tous les établissements du 1^{er} degré.

Pour les établissements situés en dehors du territoire intercommunal, le dispositif suscité s'applique selon le ratio suivant : nombre d'élèves domiciliés sur le territoire intercommunal / nombre total d'élèves inscrits.

Une liste (non exhaustive) des offres d'activités, par thème, présentes sur le territoire intercommunal figure en annexe 2.

2. Dispositions particulières

Pour les établissements scolaires du territoire intercommunal **de plus de trois classes**, le dispositif financier s'appliquera par série de trois classes. Dans ces conditions, les groupes scolaires de 4 à 6 classes se verront aidés pour la réalisation de quatre sorties culturelles, de huit sorties sportives et de quatre sorties environnementales, ceux de 7 à 9 classes pour six sorties culturelles, douze sorties sportives et six sorties environnementales, ceux de plus de 10 classes pour huit sorties culturelles, seize sorties sportives et huit sorties environnementales, sur la base des montants précités.

Pour les établissements situés en dehors du territoire intercommunal, le dispositif suscité s'appliquera selon le ratio suivant : nombre d'élèves domiciliés sur le territoire intercommunal / nombre total d'élèves inscrits.

3. Cas particulier de la commune de Saint-Flour

La commune de Saint-Flour supporte le coût des sorties scolaires pour ses groupes scolaires : Ecole de Besserette, Ecole Hugo-Vialatte et Ecole Louis Thioleron. Le dispositif, par type de sortie (culturelle, sportive, environnementale) est fongible entre chacun de ces établissements.

Les conditions d'attribution

1. Éligibilité

Pour être éligible, le projet doit :

- Être porté par le financeur des transports des activités scolaires : commune membre ou association ;
- Répondre aux modalités du dispositif figurant à l'article 2.

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20260922-DELIB2026-259-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

2. Les pièces à fournir

Pour se porter candidat, le porteur de projet doit :

- Compléter et signer l'annexe 1 du présent dossier ;
- Fournir un RIB ;
- Et adresser le tout, **avant le 30/11/2026**, soit par mail à pes@saintflourco.fr soit par courrier à :

Saint-Flour Communauté
France Services de Chaudes-Aigues
29 avenue Pierre Vialard
15110 CHAUDES-AIGUES

3. Versement de l'aide

Le paiement de l'aide sera effectué en un versement sur présentation, en fin d'année scolaire et avant le 31 juillet, d'un état récapitulatif des sorties réalisées par l'établissement (annexe 3), lequel devra être accompagné des factures acquittées.



Aide au transport dans le cadre des activités scolaires des établissements du 1er degré de Saint-Flour Communauté

Année scolaire 2026/2027

CANDIDATURE DU PORTEUR DE PROJET (Annexe 1)

(À retourner avant 30/11/2026, accompagné d'un RIB à :

pes@saintflourco.fr ou par courrier à

Saint-Flour Communauté, France Services de Chaudes-Aigues
29 avenue Pierre Vialard 15110 CHAUDES-AIGUES)

1. ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées de la personne responsable (Directeur(trice))

Nom, Prénom :

Nombre de classe :

Répartition des élèves par classe :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9	Classe 10

Répartition des élèves par niveau :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

2. PORTEUR DE PROJET ET CANDIDATURE

Je soussigné (e)

Nom du porteur de projet (APE, APEL, OCCE, Commune)

Coordonnées de la personne responsable (Président(e), Maire)

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

est candidate pour bénéficier de la subvention « Aide au transport dans le cadre des activités scolaires » lancée par Saint-Flour Communauté pour l'année scolaire 2025/2026 et sollicite une subvention maximale de €

Fait à le
Signature

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260922-DELIB2026-259-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

**Aide au transport
dans le cadre des activités scolaires
des établissements du 1er degré
de Saint-Flour Communauté**

**LISTE (non exhaustive) DES OFFRES D'ACTIVITES PAR THEME
PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
(Annexe 2)**

- Dans le domaine culturel

L'école du patrimoine de Montchamp, l'écomusée de la Margeride (Ferme de Pierre Allègre, Ecole de Clémence Fontille), le site archéologique de Rissergues, le château du Sailhant, le château de Rochebrune, les musées (Saint Flour, Anterrieux, Coltines) les médiathèques, les cinémas de Chaudes-Aigues et Saint-Flour, les expositions montées sous le Label du Pays d'Art et d'Histoire, les spectacles vivants ...

- Dans le domaine sportif

Le centre aqualudique de Saint-Flour, la piscine de Chaudes-Aigues, les gymnases et terrains de sport, la base de voile de Mallet, le domaine de Laval, la base nautique de Lanau, les foyers de ski de fond, les centres équestres, les mini-golfs de Ruynes et de Chaudes-Aigues, le parcours sportif de Védrières-St-Loup, les parcours d'orientation de Saint-Urcize, Pierrefort, Ussel, Andelat, Coltines, le bike park de Coltines ...

- Dans le domaine environnemental

L'écomusée de la Margeride (Jardin St Martin), le sentier thématique du bois du Pirou, le lac de Belvezet, les visites des centres de tri et d'enfouissement des Cramades, la chaufferie bois du Crozatier, les narses de Lascols ou Nouvialle, le point de vue de Tanavelle, l'espace naturel sensible du Puy de la Tuile, le sentier faune sauvage de Cézens, l'arboretum de Pierrefort, le musée de la géothermie à Chaudes-Aigues, la participation à diverses animations sur sites (rivière, forêt ...), la participation à la projection de documentaires ou à des expositions environnementales, animation « Alimentation-Santé » ...

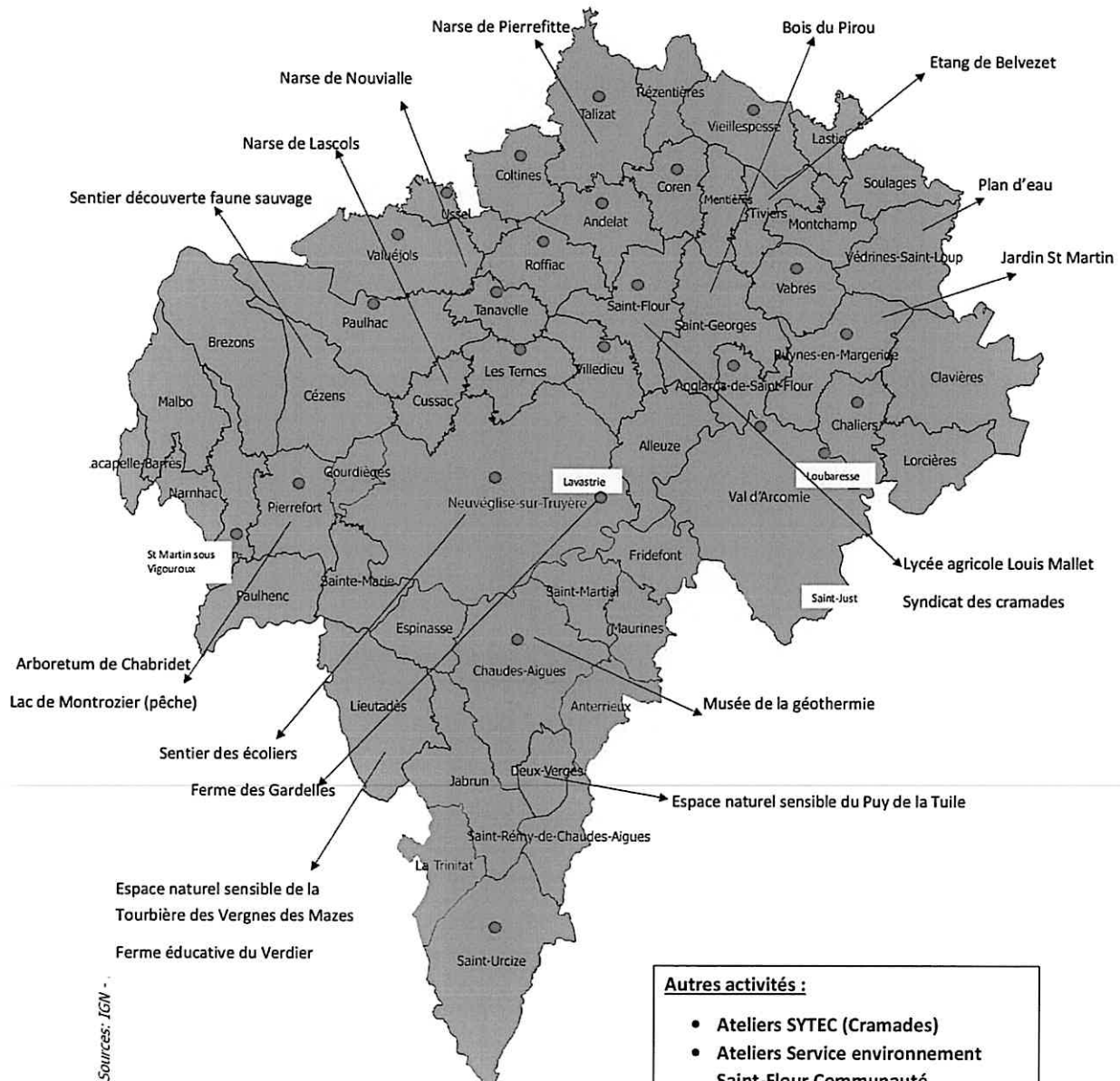
SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ
PROPOSITION NON EXHAUSTIVE D'ACTIVITÉS CULTURELLES



SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ
PROPOSITION NON EXHAUSTIVE D'ACTIVITÉS SPORTIVES



SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ
PROPOSITION NON EXHAUSTIVE D'ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES



Autres activités :

- Ateliers SYTEC (Cramades)
- Ateliers Service environnement
Saint-Four Communauté

**Aide au transport dans le cadre des activités scolaires
des établissements du 1er degré de Saint-Flour Communauté - Année scolaire 2026/2027**

BILAN DES ACTIVITES REALISEES (Annexe 3)

à fournir avant le 31 juillet xxxxx pour le versement du solde

ACTIVITES CULTURELLES (2 par tranche de 3 classes)

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

Date	Objet de la sortie	Lieu	Commune	Nbre d'élèves concernés	Classes concernées	Kilomètres parcourus	Coût facturé
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

ACTIVITES ENVIRONNEMENT (2 par tranche de 3 classes)

Date	Objet de la sortie	Lieu	Commune	Nbre d'élèves concernés	Classes concernées	Kilomètres parcourus	Coût facturé
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260922-DELIB2026-259-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ACTIVITES SPORTIVES (4 par tranche de 3 classes)

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

	Date	Objet de la sortie	Lieu	Commune	Nbre d'élèves concernés	Classes concernées	Kilomètres parcourus	Coût facturé
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Fait à , le

Signature

Accusé de réception en préfecture
015-200056660-20260922-DELIB2026-259-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception en préfecture : 29/09/2026